

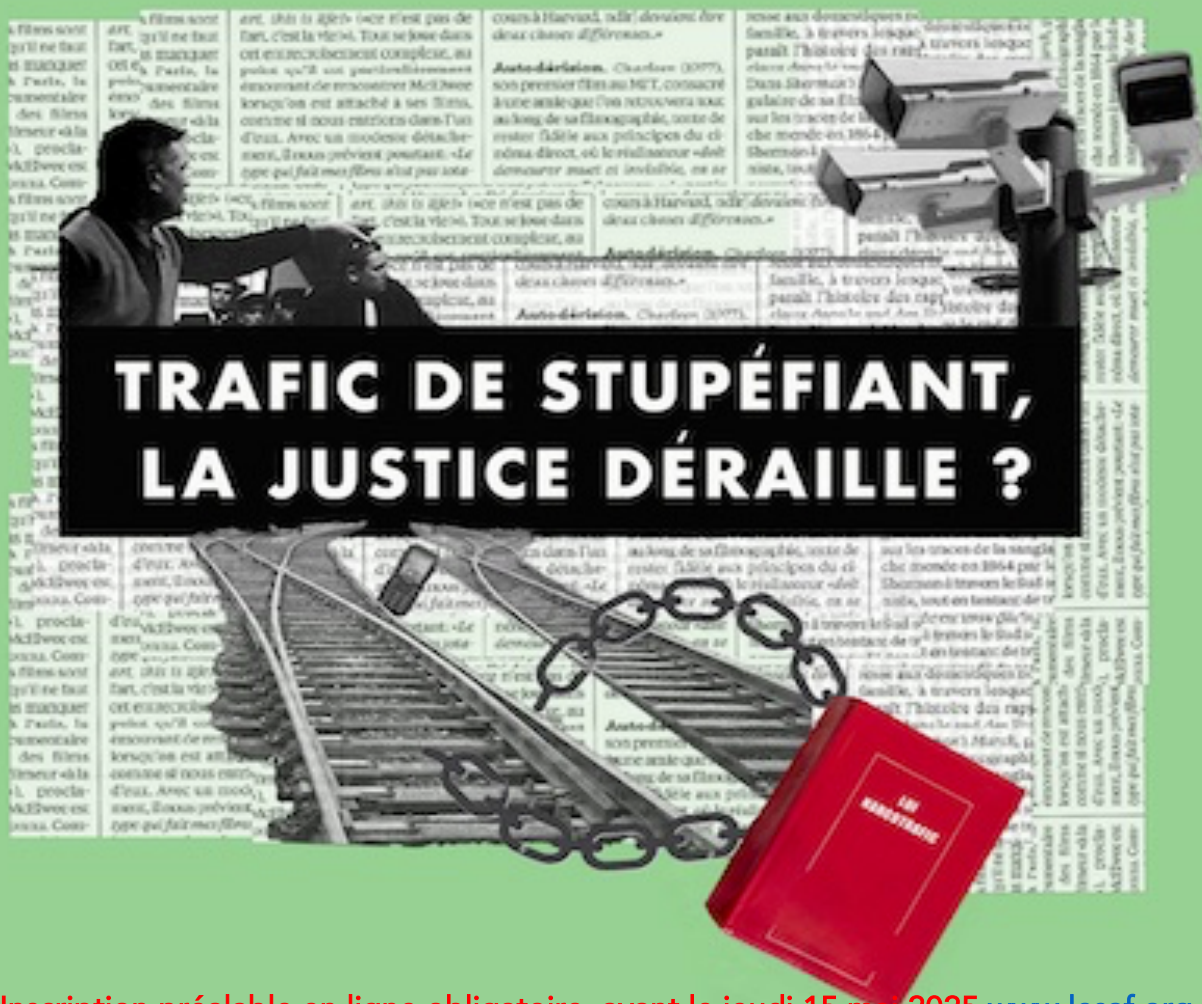


COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025

MAISON DE L'AVOCAT, 14 Rue Marcel de Serres,
34000 MONTPELLIER & en ligne via ZOOM

TRAFIC DE STUPEFIANTS, LA JUSTICE DERAILE ?



Inscription préalable en ligne obligatoire, avant le jeudi 15 mai 2025 www.lesaf.org

Formation en présentiel et en ligne

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats de France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Montpellier



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 MAI 2025

MAISON DE L'AVOCAT, 14 Rue Marcel de Serres,
34000 MONTPELLIER & en ligne via Zoom

TRAFIC DE STUPEFIANTS, LA JUSTICE DERAILE ?

A l'automne 2023, le président du groupe Les Républicains au Sénat déposait une proposition de résolution créant une commission d'enquête sur l'impact du « narcotrafic » en France. Le mot est lancé.

Au cours des débats devant cette commission, le rôle des avocats y a été décrié, souvent présentés comme complices de ceux qu'ils assistent. Puis est venu le temps des débats parlementaires, où la mise en place de mesures dérogatoires, nouvelles, visant tant les personnes soupçonnées que les droits de la défense a fait irruption.

Le Syndicat des Avocats de France propose pendant un week-end de réfléchir ensemble sur ce qu'est le trafic de stupéfiants, ses conséquences, ses réseaux, ses moyens de le combattre et la manière dont la justice, l'administration pénitentiaire, les éducateurs y sont confrontés.

Et nous évoquerons évidemment, librement et pleinement, la question de notre rôle, des moyens qui s'offrent à nous pour accomplir notre mission.

Loin de l'agitation et des coups de menton.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Avoir une vision globale et critique de l'évolution de la justice pénale en France, confrontée au regard et aux expériences d'avocats, d'universitaires, de magistrats et de sociologues.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit pénal.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit pénal : magistrats, avocats. Aucun prérequis – niveau 1.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

TRAFIC DE STUPEFIANTS, LA JUSTICE DERAILE ?

PROGRAMME

SAMEDI 17 MAI 2025

9H00 Accueil des participants

**Le trafic de stupéfiants : économie,
réseau et politiques publiques...**

9H30 – 12H00

Modératrice : Maryse PECHEVIS, Avocat au Barreau de Montpellier

- ♦ **Bertrand MONNET**, professeur à l'EDHEC
- ♦ **Michael DELAFOSSE**, maire de Montpellier
- ♦ **Yann BISIQU**, Maître de conférences à l'Université Paul Valéry de Montpellier, docteur en droit privé

Déjeuner libre

12H30 – 14H00

Les mineurs, victimes et acteurs

14H00– 15H30

Modératrice : Laure DILLY PILLET, avocate au Barreau de Montpellier

- ♦ **Karima ESSEKI**, rédactrice à la Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (sous réserve)
- ♦ **Aurélien VITRAC**, juge d'instruction au TJ de Montpellier

La gestion carcérale en question

16H00 -17H30

Modérateur : Matthieu QUINQUIS , Avocat au Barreau de Paris et Président de l'O.I.P.

- ♦ **Juliette BEIGELMAN**, Avocate à Rennes
- ♦ **Abdelkrim GRINI**, Procureur de la République au TJ d'Ales

SOIRÉE

DIMANCHE 18 MAI 2025

Avocat complice ? Avocat déloyal ?

9H30 – 12H00

Modérateur : Guillaume MARTINE, Avocat au Barreau de Paris

- ♦ **Anne Marie MENDIBOURE**, avocate au Barreau de Bayonne, membre du Conseil National des Barreaux, Co-responsable du groupe de travail « Lutte contre le blanchiment »
- ♦ **Bruno REBSTOCK**, avocat au Barreau d'Aix en Provence
- ♦ **Keren SAFFAR**, avocate au barreau de Paris



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

TRAFIC DE STUPEFIANTS, LA JUSTICE DERAILLE ?

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org

INSCRIPTION

Colloque en ligne et en présentiel

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 15 mai 2025 www.lesaf.org

Tarifs :

- ☐ Avocat adhérent SAF : 160€ TTC
- ☐ Avocat non adhérent SAF et autre public : 220€ TTC
- ☐ Avocat honoraire : 50€ TTC
- ☐ Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles*
- ☐ Avocat du barreau de Montpellier : entrée libre dans la limite des places disponibles*

*inscription préalable obligatoire sur www.lesaf.org

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.